

Nombre  
de membres en  
exercice

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

9

Séance du : 8 novembre 2024

Délibération n° : 2024/0811/3

sous la présidence de : Mme Veronica WAGNER, Vice-Présidente

Date de la convocation : 28 octobre 2024

Présents (6) : Mmes WAGNER, PAGANI, TORSIELLO,  
MM. DUMON, KRONZ, CHARLIER

Absents excusés (3) : Mmes MOLINA, GATTO,  
M. FOURNIER

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,  
assurant le secrétariat de la séance,

---

**POINT N° 3 - Adhésion au service de vérification des dossiers retraite du Centre de  
Gestion de la Moselle**

---

Le service "Retraite" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle assure la mission de conseils et de contrôles des différents dossiers de retraite avant transmission à la CNRACL, que les collectivités lui soumettent. Jusqu'à présent, cette mission facultative était menée sans aucune compensation financière.

Or, la complexité de certains dossiers liée notamment aux successives réformes des retraites, les demandes toujours croissantes des collectivités nécessitant le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> agent et le désengagement progressif de la CNRACL ont eu pour conséquence un déséquilibre financier de ce service.

Désormais, afin de compenser une partie de ce déficit et à l'instar de nombreux autres CDG, le Conseil d'Administration du CDG57, par délibération en date du 29/05/2024 a décidé d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une facturation du contrôle des dossiers pour les collectivités affiliées désireuses de recourir au service retraite, avec une tarification différente selon la typologie des dossiers et le mode d'intervention retenu (dossier de retraite classique / départ anticipé seul ou avec une étude préalable, dossiers d'invalidité / réversion ou autres dossiers).

.../...

La tarification des différentes typologies des dossiers est détaillée ci-dessous :

<b>Accompagnement Personnalisé Retraite (APR)</b> (Etude préalable à la liquidation au plus tôt un an avant le départ effectif escompté / estimation / fiabilisation du compte retraite / entretien individuel)	200 €	<b>PACK :</b> <b>APR</b> <b>+ Liquidation de pension</b>  (tout motif)  <input type="checkbox"/> 500 €
<b>Vérification des dossiers de retraite normale</b> (à l'âge légal ou retraite progressive)	320 €	
<b>Vérification des dossiers de retraite en départ anticipé</b> (Carrière longue, catégorie active, conjoint invalide, enfant invalide, fonctionnaire handicapé, parent 3 enfants)	360 €	
<b>Vérification des dossiers de retraite au titre de l'invalidité / réversion</b>	480 €	
<b>Vérification des autres dossiers</b> (Rétablissement de droits / régularisation de services)	200 €	

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et une tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre le CCAS de ROMBAS et cet établissement.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

**DECIDE** de faire adhérer le CCAS de ROMBAS à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,

**AUTORISE** le Président à signer les documents qui découlent de l'adhésion, ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

-----  
**Extrait certifié conforme**  
**ROMBAS, le 12 novembre 2024**  
**La Vice-Présidente du CA :**

